

et des autres drogues nuisibles, à la traite des femmes et des enfants et à la diffusion de publications obscènes; elles retracent aussi les lieux d'origine et les foyers de contagion des maladies pestilentiennes ou épidémiques qui, dans le passé, ont fait de si terribles ravages. Dans tous ces domaines, on obtient et on organise le concours d'une phalange de savants et de spécialistes dont le travail, impossible à représenter par des chiffres, commande le respect et l'admiration des meilleurs esprits.

Pour plus de renseignements sur les importants travaux de la Cinquième Commission, on pourra consulter les documents suivants:—

Le Trafic de l'Opium et des autres drogues nuisibles (A. 20. 1926. XI).

La Traite des Femmes et des Enfants (A. 18 C. 240. M. 89. 1926. IV).

La Protection de l'Enfance (A. 26. C. 224. M. 80. 1926. IV).

En ce moment, la Société est en voie de maîtriser deux des problèmes essentiels et pressants dont elle se préoccupe depuis ses débuts, c'est-à-dire, le contrôle de la fabrication et du commerce des armes et la réduction des matériels de guerre. Depuis qu'elle existe, elle cherche sans cesse la solution de ces problèmes angoissants et d'importance capitale et dont la difficulté apparaît d'autant plus que la demande d'une solution se fait plus pressante. Les points qu'on a étudiés sont multiples et les renseignements recueillis, aussi utiles que nombreux. On peut dire cependant que tout ce travail est préliminaire et a surtout servi à démontrer l'insurmontable difficulté des solutions. Toutefois, l'an dernier, on a réalisé un notable progrès dans deux sens: les nations membres de la Société se sont persuadées de la nécessité de résoudre le problème de la paix universelle et se sont fermement décidées à rechercher la solution en consacrant à cette recherche tout le temps et tous les efforts requis. Sur ce point, les membres de la Société ont obtenu l'adhésion de toutes les nations extérieures, sauf la Russie, et l'on peut affirmer que la coopération est presque universelle. Fortement convaincue et déterminée, la Société a maintenu à l'œuvre, en 1926, une commission préparatoire qui a examiné les différents aspects de la question et posé des bases sur lesquelles une conférence universelle pourrait être convoquée. Il s'agirait de discuter et de choisir les moyens à prendre pour réduire immédiatement et ensuite supprimer le fardeau et le danger de la course aux armements dans la communauté universelle des nations, et rendre la guerre moins facile en attendant qu'elle devienne impossible.

Ainsi, le travail toujours croissant de la Société, depuis sept ans, a fait entrer ce problème important entre tous dans la voie d'une solution possible. Ce résultat ne s'effectuera pas aujourd'hui ni demain, mais dans un avenir que nous envisageons avec confiance. On croit maintenant pouvoir tenir au cours de 1928 la première conférence mondiale qui réalisera les espoirs que l'on fonde sur ses travaux.

Un autre acte important de la Septième Session a été la convention internationale relative à l'Esclavage, pacte d'un genre nouveau dû à l'initiative et à l'inlassable dévouement du vicomte Cecil et au travail de la délégation britannique. Depuis au-delà d'un an, on avait constaté qu'un reste d'esclavage existait dans différents pays sous forme d'asservissement corporel, de servitudes diverses et de travaux forcés. Ces néfastes pratiques seraient encore assez répandues. Conformément à une résolution adoptée par l'Assemblée, en 1924, on a ouvert des enquêtes et relevé des faits. En 1925, on prépara un projet de convention pour compléter et étendre le travail accompli en vertu de l'Acte de Bruxelles de 1889-1890 et des autres accords internationaux, projet que l'on soumit aux Etats membres de la Société pour qu'ils l'étudient et formulent des recommandations. A la Septième Assemblée, la Sixième Commission examina ces recommandations et, à l'unanimité, présenta à l'Assemblée un texte de convention qui fut unanimement adopté et ouvert aux signatures. Se conformant aux instruc-